

Conditions supplémentaires du Logiciel

Dernière mise à jour : 1er septembre 2021. Remplace toutes les versions antérieures.

Les présentes Conditions supplémentaires régissent votre utilisation du Logiciel et font partie intégrante des Conditions générales d'utilisation d'Adobe (les « **Conditions générales** ») publiées à l'adresse www.adobe.com/go/terms_fr (les Conditions supplémentaires et les Conditions générales sont collectivement dénommées les « **Conditions** »). Les termes commençant par une majuscule et non définis ont la signification donnée dans les définitions des Conditions générales.

1. Utilisation du Logiciel.

1.1 Licence de Logiciel basée sur un abonnement. Si nous vous fournissons le Logiciel dans le cadre de votre abonnement, sous réserve de votre respect des Conditions, nous vous accordons une licence non exclusive pour installer et utiliser le Logiciel : (A) tant que votre abonnement est valide ; (B) tant qu'il ne dépasse pas le nombre total de licences achetées ; et (C) conformément aux Conditions et à la documentation fournie avec le Logiciel. Votre abonnement vous permet d'activer le Logiciel sur jusqu'à deux appareils (ou machines virtuelles) à la fois. Cependant, vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel sur ces deux appareils simultanément. Nonobstant ce qui précède, les offres FRL ne peuvent être activées que sur un seul appareil [à la fois].

1.2 Licence de Logiciel basée sur le nombre de périphériques. Si vous avez acheté une licence de Logiciel en fonction du nombre de périphériques ou de machines virtuelles :

(A) **Licence.** Sous réserve de votre respect des Conditions, nous vous accordons une licence non exclusive pour installer et utiliser le Logiciel : (1) pendant la durée de la licence ; (2) dans le cadre de la licence ; et (3) conformément aux Conditions et à la documentation fournie avec le Logiciel. Le nombre d'installations de licences ne peut dépasser le nombre total de licences achetées pour le Logiciel.

(B) **Distribution via un serveur.** Si vous y êtes expressément autorisé par Adobe, pour soutenir directement votre besoin commercial, vous pouvez copier une image du Logiciel sur un ordinateur situé dans votre Intranet afin de faciliter le téléchargement et l'installation du Logiciel sur des ordinateurs par l'intermédiaire des commandes, données ou instructions d'un ordinateur connecté au même Intranet. Cependant, le nombre d'installations de licences ne peut dépasser le nombre total de licences de Logiciel achetées. « **Intranet** » désigne un réseau informatique privé et propriétaire accessible à vous ainsi qu'à vos employés et sous-traitants autorisés. L'Intranet ne désigne pas : l'Internet ; les réseaux communautaires ouverts aux fournisseurs ou fournisseurs de services ; les réseaux communautaires ouverts au public (par ex. les groupes, associations et organisations similaires fonctionnant par voie d'adhésion ou d'abonnement).

1.3. Limitations et exigences.

(A) **Mentions de droits de propriété.** Vous devez vous assurer que toute copie autorisée du Logiciel que vous effectuez contient les mêmes mentions de droit d'auteur et autres mentions de propriété que celles apparaissant dans ou sur le Logiciel.

(B) **Restrictions.** À moins que les Conditions ne l'autorisent, vous ne devez pas :

- (1) héberger ou diffuser le Logiciel ;
- (2) autoriser des tiers à accéder au Logiciel à distance ;
- (3) contourner les mesures technologiques visant à contrôler l'accès au Logiciel ;
- (4) développer, distribuer ou utiliser avec le Logiciel des produits conçus pour contourner de telles mesures technologique ; ou
- (5) louer, donner en crédit-bail, vendre, concéder en sous-licence, céder ou transférer une partie du Logiciel ou vos droits relatifs au Logiciel, sauf si vous achetez Creative Cloud abonnement Éducation (déployé via une licence utilisateur nommé) ou Creative Cloud abonnement Équipe, auquel cas vous pouvez désigner des postes conformément à la documentation applicable.

1.4. Conditions d'octroi de licences à l'échelle régionale. Si vous achetez une licence du Logiciel, vous ne devez pas installer ou déployer le Logiciel en dehors du pays où vous avez acheté la licence, sauf autorisation contraire en vertu

d'un programme de licence en volume auquel vous avez adhéré avec nous. Si vous habitez dans l'Espace économique européen, le terme « pays » désigne l'Espace économique européen. Nous pouvons résilier la licence octroyée par le présent contrat, suspendre votre abonnement ou restreindre votre accès aux Services si nous déterminons que vous utilisez le Logiciel ou les Services en violation du présent article.

1.5. Authenticité des logiciels Adobe. À moins qu'Adobe n'ait besoin d'obtenir un consentement distinct pour l'installation du Service Adobe Genuine, vous reconnaissez que cette installation ou mise à jour du Logiciel peut entraîner le téléchargement du « **Service Adobe Genuine** », un programme qui vérifie d'abord si le produit installé est authentique et, séparément, vérifie également la présence d'autres logiciels Adobe et, le cas échéant, détecte et identifie toutes les copies de logiciels Adobe qui ne sont pas authentiques. Le Logiciel et le Service Adobe Genuine peuvent collecter et transmettre des informations à Adobe de la façon décrite à l'adresse <https://www.adobe.com/genuine.html> (ou URL ultérieure). Si Adobe remarque qu'un logiciel Adobe n'est pas authentique, le Service Adobe Genuine peut afficher des messages pour vous informer qu'un logiciel Adobe n'est pas authentique et des actions de suivi, que le logiciel peut cesser de fonctionner (en tout ou en partie) ou que votre utilisation du logiciel Adobe non authentique peut être suspendue ou résiliée.

1.6. Mises à jour. Le Logiciel peut télécharger et installer automatiquement et ponctuellement des mises à jour d'Adobe. Ces mises à jour peuvent prendre la forme de correctifs, de nouvelles fonctionnalités ou de nouvelles versions. Vous acceptez de recevoir ces mises à jour d'Adobe dans le cadre de votre utilisation du Logiciel.

2. Conditions spécifiques au Logiciel. Le présent article s'applique à un Logiciel et des composants spécifiques. En cas de conflit entre le présent article et d'autres articles, le présent article prévaut en ce qui concerne le Logiciel ou les composants concerné(s).

2.1. Logiciels de polices de caractères. Si le Logiciel comprend un logiciel de polices de caractères (à l'exception des polices disponible via le service Adobe Fonts, qui est régi par les Conditions supplémentaires du service Adobe Fonts :http://www.adobe.com/go/adobe-fonts-terms_fr, alors cet article 2.1 (Logiciels de polices de caractères) s'applique.

(A) Vous pouvez fournir des polices que vous avez utilisées dans un fichier donné à un imprimeur commercial ou un autre service bureau. Ledit service bureau peut utiliser les polices pour traiter ce fichier, à condition que ce service dispose d'une licence valide pour utiliser ledit logiciel de polices de caractères.

(B) Vous êtes autorisé à intégrer des copies du logiciel de polices de caractères dans des documents électroniques à des fins d'impression et de consultation desdits documents. Aucun autre droit visant à intégrer des polices n'est concédé ou accordé en vertu de cette licence.

(C) Comme exception à ce qui précède, les polices répertoriées sur le site http://www.adobe.com/go/restricted_fonts_fr sont incluses dans le Logiciel uniquement en vue du fonctionnement de celui-ci. Les polices répertoriées ne sont pas concédées sous licence au titre des présentes conditions supplémentaires. Vous ne pouvez pas copier, déplacer, activer, utiliser ou autoriser tout outil de gestion de police à copier, déplacer, activer ou utiliser les polices répertoriées dans ou avec tout programme informatique, application ou fichier autre que le Logiciel.

(D) Il se peut que certaines polices de caractères distribuées par Adobe avec le Logiciel soient des polices de caractères open source. Votre utilisation de ces polices open-source sera régie par les conditions de licence applicables disponibles sur http://www.adobe.com/go/font_licensing_fr.

2.2. Moteur de rendu After Effects. Si le Logiciel comprend une version complète d'Adobe After Effects, vous pouvez installer un nombre illimité de moteurs de rendu sur les ordinateurs de votre Intranet si la version complète du logiciel Adobe After Effects est installée sur au moins un de ces ordinateurs. « **Moteur de rendu** » désigne une partie installable du Logiciel permettant le rendu de projets After Effects, mais pourvue d'une interface utilisateur After Effects incomplète.

2.3. Acrobat. Si vous installez le Logiciel dans le cadre d'un achat d'Acrobat, de Document Cloud ou de certaines fonctionnalités ou services de ces produits, l'article 2.3 (Acrobat) s'applique.

(A) **Clés.** Le Logiciel peut inclure une technologie d'activation qui vous permet d'activer dans les documents PDF certaines fonctionnalités au moyen d'une autorisation numérique incorporée au Logiciel (la « **Clé** »). Vous ne devez pas

accéder ou tenter d'accéder à la Clé, la contourner, la contrôler, la désactiver, la retirer, l'utiliser ou la distribuer à quelque fin que ce soit.

(B) **Certificats numériques.** Les certificats numériques peuvent être délivrés par des autorités de certification tierces, y compris des fournisseurs d'Adobe Certified Document Services et d'Adobe Approved Trust List (appelés collectivement les « **Autorités de certification** »). Ils peuvent également être auto-signés. Vous et les Autorités de certification êtes responsables de l'achat, de l'utilisation et de la fiabilité des certificats numériques. **Vous êtes seul responsable de la décision de vous fier ou non à un certificat. Vous utilisez les certificats numériques à vos propres risques à moins qu'une garantie écrite séparée ne vous soit offerte par une Autorité de certification.** Vous indemniserez Adobe et la tiendrez exempté de toutes responsabilités, pour toutes pertes, toutes actions, tous dommages-intérêts ou toutes réclamations (y compris les dépenses, coûts et honoraires d'avocat raisonnables) résultant de votre dépendance ou utilisation de tout certificat numérique ou Autorité de certification.

2.4. Adobe Runtime. Un « **Moteur d'exécution Adobe Runtime** » est un Logiciel qui inclut Adobe AIR, Adobe Flash Player ou Shockwave Player ainsi qu'un fichier exécutable d'application de développement.

(A) **Limitations relatives aux Moteurs d'exécution Adobe Runtime.** Vous n'êtes pas autorisé à utiliser des Moteurs d'exécution Adobe Runtime sur un équipement autre qu'un ordinateur individuel ou sur toute version intégrée ou embarquée de tout système d'exploitation quel qu'il soit. Pour lever toute ambiguïté, et à titre d'exemple exclusivement, vous n'êtes pas autorisé à utiliser de Moteur d'exécution Adobe Runtime sur (1) des périphériques mobiles, systèmes multimédias de salon, ordinateurs de poche, téléphones, consoles de jeux, téléviseurs, lecteurs de DVD, centres multimédias, panneaux d'affichage électroniques ou autres appareils numériques de signalisation, périphériques Internet ou autres appareils connectés à Internet, assistants numériques personnels, équipements médicaux, distributeurs automatiques de billets, appareils télématiques, machines de jeux, systèmes d'automatisation domestiques, kiosques, télécommandes ou tout autre appareil électronique grand public, (2) des équipements de téléphonie mobile, systèmes de câble, satellite ou télévision ou (3) tout appareil à système fermé. Des informations supplémentaires sur les licences Adobe Runtime sont disponibles sur <https://www.adobe.com/fr/products/flashplayer/distribution.html> (Adobe Flash Player), <https://www.adobe.com/fr/products/air/faq.html> (Adobe AIR) et <https://helpx.adobe.com/fr/shockwave/shockwave-end-of-life-faq.html> (Adobe Shockwave).

(B) **Distribution de Moteurs d'exécution Adobe Runtime.** Vous ne pouvez distribuer un Moteur d'exécution Adobe Runtime que s'il fait partie intégrante d'une application de développement créée à l'aide du Logiciel, y compris les utilitaires fournis avec le Logiciel. Par exemple, vous ne devez pas distribuer un Moteur d'exécution Adobe Runtime dans le cadre d'une application conçue pour fonctionner sous iOS ou Android. La distribution du fichier de sortie ou de l'application de développement sur un équipement autre qu'un ordinateur individuel peut nécessiter l'obtention de certaines licences qui peuvent être soumises à des droits supplémentaires, et il est de votre seule responsabilité d'obtenir lesdites licences et de payer les droits applicables ; nous n'accordons aucune licence à des technologies tierces, quelles qu'elles soient, pour exécuter des applications de développement ou des fichiers de sortie sur des équipements autres que des ordinateurs individuels en vertu des Conditions. Sauf dans les cas expressément prévus au présent article, vous ne pouvez pas distribuer un Moteur d'exécution Adobe Runtime.

2.5. Adobe Presenter. Dans le cas où le Logiciel inclut Adobe Presenter, et si vous installez ou utilisez l'Add-in Adobe Connect avec le Logiciel, vous ne devez pas installer ni utiliser l'Add-in Adobe Connect sur autre chose qu'un ordinateur, et vous ne devez pas installer ni utiliser l'Add-in Adobe Connect sur un équipement autre qu'un PC, y compris, mais de façon non limitative, des périphériques Internet, appareils multimédias de salon, téléphones portables, téléphones ou tablettes WebPad. De plus, vous ne pouvez utiliser la partie du Logiciel qui est intégrée dans une présentation, des informations ou un contenu créés et générés en utilisant le Logiciel (« Adobe Presenter Run-Time ») qu'avec la présentation, les informations ou le contenu auxquels elle est intégrée. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser, et vous devez faire en sorte que les licenciés de cette présentation, ces informations ou ce contenu n'utilisent pas Adobe Presenter Run-Time autrement qu'en l'état dans lequel il est intégré dans la présentation, les informations ou le contenu. De plus, vous devez faire en sorte qu'aucun licencié de cette présentation, de ces informations ou de ce contenu ne modifie, n'effectue l'ingénierie inverse ou ne désassemble Adobe Presenter Run-Time.

2.6. Adobe Media Encoder. Vous pouvez installer Adobe Media Encoder (« **AME** ») sur un ordinateur de votre Intranet uniquement dans le but de coder, de décoder ou de transcoder des projets créés par des instances sous licence du Logiciel exécutées sur d'autres ordinateurs de votre Intranet, à condition que le nombre d'installations d'AME ne dépasse pas le nombre total de licences achetées pour le Logiciel. Vous ne pouvez pas utiliser l'installation en Intranet d'AME pour proposer, utiliser ou autoriser l'utilisation d'AME (A) avec un logiciel autre que le Logiciel ; ou (B) pour des

opérations qui ne sont pas initiées par un utilisateur individuel, à l'exception que vous pouvez automatiser l'opération qui lance le processus de codage, de décodage et de transcodage de projets à l'aide d'AME au sein de votre Intranet.

2.7. Illustrator. Vous ne pouvez pas fournir l'accès à Illustrator via Internet, y compris, sans limitation, par le biais de l'hébergement Web, du streaming ou d'autres services similaires. En aucun cas, nos fournisseurs et concédants de licence ne seront responsables des dommages indirects, spéciaux ou consécutifs résultant de votre utilisation d'Illustrator, même si Adobe, ses fournisseurs ou ses concédants de licence ont été informés de la possibilité de tels dommages.

(A) **Autodesk.** Autodesk, Inc., 111 McInnis Parkway, San Rafael, Californie 94903 (« **Autodesk** ») est un tiers bénéficiaire des présentes Conditions, et certaines dispositions sont expressément établies au profit d'Autodesk et sont applicables par Autodesk en plus d'Adobe.

3. Conditions spécifiques aux juridictions. Le présent article s'applique à des juridictions spécifiques. En cas de conflit entre le présent article et d'autres articles, le présent article prévaut en ce qui concerne la juridiction approuvée.

3.1. Nouvelle-Zélande. Pour les consommateurs néo-zélandais obtenant le Logiciel pour une utilisation personnelle ou domestique (et non à des fins commerciales), les présentes Conditions sont soumises à la loi Consumer Guarantees Act (loi néo-zélandaise sur la protection des consommateurs).

3.2. Espace économique européen.

(A) **Garantie.** Si vous avez obtenu le Logiciel dans l'Espace économique européen (« **EEE** »), résidez habituellement dans l'EEE et êtes un consommateur (c'est-à-dire, vous utilisez le Logiciel à des fins personnelles non commerciales), votre période de garantie relative au Logiciel correspond à la durée de votre abonnement. Notre entière responsabilité concernant toute demande de garantie et votre recours unique et exclusif sous toute garantie se limiteront, à notre discrétion, à la réparation ou au remplacement du Logiciel objet de la demande de garantie ou, si la réparation ou le remplacement ne sont pas réalisables, au remboursement des frais d'abonnement prépayés et non utilisés en fonction du Logiciel concerné. En outre, si les Conditions s'appliquent à tout dommage-intérêts ou toute réclamation que vous effectuez concernant votre utilisation du Logiciel, nous serons responsables de tout dommage direct raisonnablement prévisible en cas de violation des Conditions de notre part. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter et limiter les dommages, en particulier en faisant des copies de sauvegarde du Logiciel et de ses données informatiques.

4. Notifications de tiers.

4.1. Logiciel tiers. Le Logiciel peut contenir un logiciel tiers, soumis aux conditions générales dudit logiciel tiers, disponibles à l'adresse http://www.adobe.com/go/thirdparty_fr.

4.2. DISTRIBUTION AVC. La notification suivante s'applique aux Logiciels qui incluent la fonctionnalité d'importation et d'exportation AVC : CE PRODUIT FAIT L'OBJET D'UNE CONCESSION DE LICENCE CONFORMÉMENT AU CONTRAT DE LICENCE DE PORTEFEUILLE DE BREVETS AVC POUR L'USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL DU CONSOMMATEUR DANS LE BUT (A) D'ENCODER DES VIDÉOS AU FORMAT AVC (« VIDÉO AVC ») ET/OU (B) DE DÉCODER DES VIDÉOS AVC ENCODÉES PAR UN CONSOMMATEUR DANS LE CADRE D'UN USAGE PERSONNEL ET NON COMMERCIAL ET/OU FOURNIES PAR UN FOURNISSEUR DE VIDÉOS AUTORISÉ À FOURNIR DES VIDÉOS AVC. AUCUNE LICENCE N'EST ACCORDÉE QUE CE SOIT À TITRE EXPLICITE OU IMPLICITE POUR TOUT AUTRE USAGE QUEL QU'IL SOIT. POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS DE MPEG LA, L.L.C., CONSULTEZ L'ADRESSE http://www.adobe.com/go/mpegla_fr.

5. Conditions d'utilisation de l'application.

5.1. Apple. Si le Logiciel est téléchargé sur l'Apple iTunes Store, vous reconnaissez et acceptez qu'Apple n'est, en aucun cas, tenu de fournir des services de maintenance ou d'assistance pour le Logiciel. Si le Logiciel n'est pas conforme à une garantie applicable, vous pouvez en informer Apple, qui vous remboursera le prix d'achat du Logiciel ; dans les limites autorisées par la loi, Apple n'assumera aucune autre obligation de garantie en ce qui concerne le Logiciel.

5.2. Microsoft. Si le Logiciel est téléchargé sur le Microsoft Store, vous reconnaissez et acceptez que Microsoft, ses fabricants d'appareils et ses opérateurs réseau ne sont nullement tenus de fournir des services de maintenance ou d'assistance pour le Logiciel.

Software_Terms-fr_FR-20210901